

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, et le 26 Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 19/06/2018

Secrétaire: FIAMENGHI Martine

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, COUX Emmanuel, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André.

Absents excusés : BARNIER Alain (procuration de vote), LANDO Thierry, MUGERIN Alice.

OUVERTURE DE SÉANCE

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire fait le point sur la création du SISARC 2 - GEMAPI qui a été présenté lors du comité des maires du 28 mai dernier.

Il sera composé de 18 communes (Arlysère), 2 communes (porte de Maurienne), 43 communes (Cœur de Savoie), 2 communes (Grand Chambéry) et le Département.

Les compétences seront les suivantes : gestion digues Isère et Arc, gestion risque inondation, gestion globale de l'eau, affluents et zones humides.

- Une discussion sur la prise de compétence éventuelle de l'eau potable au 1^{er} janvier 2020 a eu lieu lors du comité des maires du 11 juin dernier. Mme Le Maire n'ayant pu assister à cette réunion, a été remplacée par M. BARNIER Alain. Il fera le compte rendu à la prochaine réunion du conseil municipal.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 permis de construire pour la construction d'une habitation, au nom de M. BALLI Aurélien, Le Pognient, accordé le 25/05/2018.

- 1 permis de construire pour la construction d'une habitation, au nom de M. VERRIEZ Ludovic, La Chatelle, accordé le 08/06/2018.

- 1 permis de construire pour l'extension d'une habitation, au nom de M. FORT Jean-Louis, Rue de La Remarde, accordé le 19/06/2018.

- 1 déclaration de travaux pour l'installation sur la terrasse d'une véranda démontable, au nom de M. POCHAT Patrick, Rue aux Borelles, accordée le 08/06/2018.

- 1 déclaration de travaux pour la construction d'un local à vélos, au nom de Mme ANTIGNAC Maryline, rue Galloux, accordée le 25/05/2018.

COMMISSION DES TRAVAUX

- Les travaux d'aménagement de sécurité (écluses) sur la RD20A à l'entrée du Pognient seront réceptionnés le 27/06/2018.

- M. MOLLARD André soulève le problème des arbres qui ne sont pas élagués en bordure de voie communale et qui gênent les cars et les camions poubelles.

- Le parcours santé a été mis en place fin mai 2018 à côté du parking du Lac à la sortie du Chef-Lieu et chemine en bordure du ruisseau d'écoulement des eaux du marais en direction du Pognient. Il est composé d'une station fitness et de 4 agrès.

La réception des travaux a eu lieu le 20 juin dernier mais fait pour l'instant l'objet de réserves. L'entreprise doit venir effectuer les modifications nécessaires.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- La Communauté de Communes Cœur de Savoie a envoyé les documents constituant le plan d'action contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité.

2- VALIDATION DU PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA RD 923/RD20A/VC N° 204

Mme Le Maire fait le compte rendu des différentes réunions qui ont eu lieu avec le bureau d'études EMOAA pour l'aménagement d'un giratoire sur la RD 923/RD20A/VC N° 204.

Elle présente le projet pour un montant estimé à 256 303 € HT. Il convient maintenant de délibérer pour lancer le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la décision de lancer l'opération pour l'aménagement d'un giratoire sur la RD 923/RD20A/VC N° 204.

- Autorise Mme Le Maire à lancer l'avis d'appel à concurrence en MAPA (marché à procédure adaptée) en septembre 2018. Le démarrage des travaux est prévu à partir de février 2019

- Autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

M. COUX Emmanuel arrive à 21 h 15.

3- CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SAVOIE (CAUE)

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Savoie aura une mission d'accompagnement de la commune pour la définition des orientations de programme de réhabilitation de la salle polyvalente et pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Une participation de 1 500 € sera versée par la commune représentant 6 journées de travail pour cette mission.

La commune a travaillé à plusieurs reprises avec le CAUE, notamment pour la construction de la salle polyvalente, la construction de l'école et la rénovation de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention partenariale entre le CAUE de la Savoie et la Commune de Ste-Hélène-du-Lac et autorise Mme Le Maire à signer ladite convention.

4- RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme Le Maire fait le compte rendu des différentes réunions qui ont eu lieu avec le comité de pilotage, le CAUE et le bureau d'études ENER'BAT et DYN'AMO pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

Le programme a été établi après consultation des différents utilisateurs de la salle.

Elle présente les travaux envisagés pour la rénovation fonctionnelle et énergétique de la salle d'un montant prévisionnel de 743 890 € HT :

- Rénovation fonctionnelle des espaces y compris les sanitaires
- faux plafond salle, hall et scène
- reconstruction de la scène avec un espace pour le rangement des tables
- rénovation de la salle de la cantine
- remplacement de la centrale de traitement d'air de la grande salle et de la chaudière
- Rénovations énergétiques (révision de la toiture et changement des menuiseries)
- Aménagement des abords extérieurs
- Mur mobile dans la grande salle (en option)

Il convient maintenant de délibérer pour lancer le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la décision de lancer l'opération pour la réhabilitation de la salle polyvalente.
- Autorise Mme Le Maire à lancer l'avis d'appel à concurrence en MAPA (marché à procédure adaptée) pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

5- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) CONCERNANT LA RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre de sa politique de soutien financier aux collectivités locales concernant la construction et la rénovation de bâtiments publics, le Conseil Départemental incite le conseil municipal à s'entourer d'une ingénierie adaptée concernant la performance énergétique.

Il s'agit d'une assistance à maître d'ouvrage qui permet :

- D'aider le maître d'ouvrage à définir ses objectifs de performances énergétiques et d'en assurer la cohérence.
- De mettre en avant une approche partenariale de concertation forte avec l'ensemble des acteurs impliqués (MO, maître d'œuvre, utilisateurs).
- De vérifier la bonne mise en œuvre des matériaux au regard de la performance énergétique du bâtiment annoncé dans le projet.
- De proposer, en concertation avec les acteurs impliqués, un guide technique sur la bonne gestion énergétique et les réflexes à adopter par les utilisateurs du bâtiment construit ou rénové.
- Optionnellement, suivre et évaluer les consommations après livraison.

Mme Le Maire présente le devis du bureau d'études ENER'BAT et DYN'AMO d'un montant de 22 205 € HT.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est financée à hauteur de 80% de son montant HT. Le cahier des charges pour cette mission d'AMO a été élaboré conformément au cahier des charges départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mission d'AMO et donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

6- EMPLOI

Les classes de la nouvelle école nécessitent un nettoyage plus régulier et le nombre d'enfants inscrits à la garderie nécessite la présence d'une deuxième personne le soir du lundi au jeudi à compter du 03/09/2018.

Mme Le Maire précise que c'est un renouvellement de contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de créer un emploi contractuel (adjoint technique) d'une durée hebdomadaire de 5 h 40 mn annualisée (soit 6 h par semaine d'école) du 03/09/2018 au 05/07/2019. Mme Le Maire est autorisée à signer le contrat de recrutement.

7- EMPLOI

L'effectif des élèves de la classe de grande section, pour l'année 2018/2019, nécessite de créer un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe. Cet agent effectuera également le ménage de l'école.

Mme Le Maire précise que c'est un renouvellement de contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de créer un emploi contractuel (ATSEM principal de 2^{ème} classe) pour une durée hebdomadaire de 31 h 30 annualisée (soit 37 h 40 mn par semaine d'école) du 24/08/2018 au 23/08/2019. Mme Le Maire est autorisée à signer le contrat de recrutement.

8- DEMANDE DE SUBVENTION (Association pour le don du sang bénévole du canton de Montmélian)

Mme Le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association pour le don de sang bénévole du canton de Montmélian.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote une subvention de 100 € à l'association pour le don de sang bénévole du canton de Montmélian et autorise Mme Le Maire à effectuer le mandat concernant le versement de cette subvention.

Divers :

- Le ciné plein air aura lieu le samedi 07 juillet 2018 à partir de 20 h 30 à côté de la salle polyvalente. Le dessin animé projeté est « Ballerina ». L'association « Pour les mômes » tiendra une buvette, petite restauration, pêche à la ligne.

- Mme Le Maire donne lecture du courrier de l'association intercommunale de la chasse Ste-Hélène-du-Lac - La Chavanne sollicitant un terrain communal pour la pose d'un bungalow comprenant WC, lavabo, lieu de dépeçage, salle repas et cuisine et parking de 10 places.

- Mme Le Maire donne lecture du courrier de l'association Lac'Anim concernant l'entretien du chemin de promenade du tour de Chantemerle.

- La fête de Ste-Hélène aura lieu Dimanche 19 Août 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Mme Le Maire.